

République Française  
Département de l'Isère  
Commune de REVEL

**Extrait**  
**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt et un, le 8 décembre, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres                      **PRESENTS :**                      Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente,  
Caroline DRIOL, Hélène BOUSSANT, Nicolle  
ANGELIER, Cathy PELOSO, Amandine  
DELATOUCHE

Afférents au CCAS : 10  
En exercice : 10

Présents :                      7                      **ABSENTS :**                      Coralie BOURDELAIN Présidente, Geneviève  
COURSIMAUULT, Franck GENEVAUX

Qui ont pris part au vote : 8                      **PROCURATIONS :**                      Geneviève COURSIMAUULT à Sandrine GAYET

Date de la convocation  
30 novembre 2021

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Délibération n°2**

**OBJET : Subvention inscrite au BP CCAS 2021 à l'article 6574 pour une association caritative à définir**

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'une subvention d'un montant de 850 € a été inscrite au BP CCAS 2021 pour une association caritative mais celle-ci n'a pas été désignée lors du vote du budget.

L'association qui vient d'être choisie est : **Soleil Rouge** et bénéficiera de la somme de 850.00 €  
Par conséquent, cette subvention sera versée à l'association Soleil Rouge avant la fin de l'année 2021.

**Adoptée à l'unanimité par les membres présents.**

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 8 décembre 2021

Sandrine GAYET  
Vice-présidente

 